

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 4 JUILLET 2015 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON ,M. René DESSEREE (adjoints), M. Christian CLEMENT M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à M. Bernard MILLOIR), M. Stéphane ROUX (procuration à Mme Karine BASSARD), Mme Marie-Hélène MAILLARD (procuration à Mme Annick RADIGON), Mme Jeanine BERTHELOT (procuration à Mme Annie HENNEAU)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 14 avril et 20 mai sont approuvés à l'unanimité.

1. Rythmes scolaires - Activités périscolaires

Les activités périscolaires sont reconduites à la rentrée dans les mêmes conditions d'organisation qu'actuellement : les maternelles : tous les jours (sauf le mercredi) de 13h30 à 14h15, les primaires : le mardi et le vendredi de 15h à 16h30.

Il s'agit d'activités rémunérées, bénévoles ou municipales.

Une participation forfaitaire de 2 € par semaine et par enfant est demandée aux familles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des activités rémunérées.

2. Chapelle Notre Dame Trouvée

M. le Maire a demandé la visite des architectes des Bâtiments de France. Cette visite a eu lieu en mars 2015.

La réfection totale des couvertures est à prévoir, ce qui va engendrer un coût important.

Pour avoir un budget prévisionnel précis, M. le Maire propose de faire appel à un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recours à un AMO.

3. Frais de fonctionnement école Notre Dame

Comme chaque année, il est nécessaire d'établir les frais de fonctionnement de l'école primaire publique pour déterminer le montant de la subvention qui sera allouée à l'école privée Notre Dame.

Cette étude a établi à 396,23 € le coût de fonctionnement d'un enfant de l'école primaire, sur la base des dépenses de 2013.

C'est le montant qui sera versé à l'école Notre Dame pour chaque enfant domicilié à Pouilly et fréquentant l'école Notre Dame en primaire.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ce montant.

4. Personnel communal

** Durée de travail d'un adjoint d'animation*

A la rentrée de septembre 2015, la garderie des écoles maternelles et primaires sera ouverte le matin à partir de 7h15 au lieu de 7h45 actuellement, cette modification apportant plus de confort aux parents qui travaillent.

Il sera donc nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation. Son temps de travail annualisé passera de 31,24 heures à 33,21 heures.

L'adjoint d'animation a déjà donné son accord de principe.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des horaires de travail.

** Régime indemnitaire*

Il convient de mettre à jour la délibération concernant le régime indemnitaire qui date de 2004.

A compter du 1er août 2015, de nouvelles indemnités seront mises en place. L'objectif est de cibler toutes les catégories de personnel et d'avoir la possibilité de leur affecter une indemnité coefficientée de 1 à 8.

L'indemnité versée sera fonction de :

- qualité du service rendu
- polyvalence
- technicité
- disponibilité
- assiduité
- prise d'initiative
- niveau de responsabilité
- animation d'une équipe.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le nouveau régime indemnitaire.

** Emploi vacataire*

Madame la sous-préfète a informé M. le Maire de la nécessité de borner en calendrier la période de vacation.

La nouvelle délibération qui sera prise annulera et remplacera la précédente (en date du 14 avril 2015).

Par 17 voix pour et 2 abstentions (M. Curot et M. Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi vacataire du 5/08 au 5/10 afin d'assurer une expertise sur des dossiers d'urbanisme, de révision du PLU, d'accessibilité et la création d'une maison de santé.

5. Vente et acquisition

La Commune est propriétaire d'une remorque qu'elle n'utilise plus. Une opportunité de vente se présente puisqu'une proposition de reprise a été faite pour 1 800 €.

La Commune dispose également d'une tondeuse achetée il y a 7 ans dont elle n'a plus l'utilité puisqu'une nouvelle tondeuse mulching évitant le ramassage a été achetée en 2014. Une proposition de reprise est faite pour 6 500 €.

En contrepartie, la Commune a besoin d'un chariot élévateur pour accéder à la mezzanine du bâtiment des services techniques. Un matériel d'occasion nous est proposé pour un prix compris entre 11 500 € et 15 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces ventes et cette acquisition.

6. Décision modificative budget assainissement

Le coût définitif des travaux d'eau et d'assainissement est désormais connu, il s'élève à 1 260 000 € HT. Il convient de voter une décision modificative de 85 000 €.

Pour régler les dernières factures, il sera peut-être nécessaire de contracter un emprunt, cet emprunt ne sera réalisé qu'en cas de besoin, en fonction de la réception des subventions.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative proposée.

7. avis enquête parc éolien

Une enquête publique est en cours et se déroule du 17/06 au 21/07 inclus. Elle concerne le parc éolien situé sur les communes d'Arconcey (1 éolienne), Beurey (2), Chatellenot (3) et Chailly (2) soit un parc de 8 éoliennes. Un avis au public a été affiché avant l'ouverture de l'enquête dans les communes situées dans le rayon légal de 6 Kms. Les communes situées dans ce rayon doivent émettre un avis sur le sujet.

Par 11 voix pour, 1 contre (M. Gaudin de Saint-Rémy) et 7 abstentions (M. Courtot, M. Piesvaux, Mme Radigon, M. Clément, M. Curot, Mme Berthelot), le Conseil Municipal émet un avis favorable.

8. Tarifs fête patronale

Il convient de compléter la délibération du 20 mai. Certains tarifs sont à modifier, d'autres à fixer
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications.

9. Affaires diverses

** Accessibilité - dossier Ad'Ap*

Notre Ad'Ap concerne 12 ERP (Etablissements Recevant du Public). M. Le Maire a sollicité QualiConsult pour l'assister dans l'élaboration de cet Ad'Ap.

Le coût de la prestation de Quali Consult est de 2 300 € HT.

** Ciné Plein Air*

Une séance de cinéma plein air sera organisée le mercredi 29 juillet à 22h dans la cour de l'école. Ce sont les Conseillers Municipaux qui gèreront la séance. Des bénévoles sont demandés.

** Maison de santé*

En complément de la subvention DETR, notre MSP est éligible au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire dont le montant varie entre 80 000 € et 120 000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de solliciter cette subvention.

** Clôture école primaire*

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'accès à l'école primaire (Plan Vigipirate), il est nécessaire d'installer une clôture sur le muret existant et de changer les portails. Sur le petit portail, un contrôle d'accès avec déverrouillage à distance sera installé.

Le coût de ces installations est d'environ 8 000 €.

** Travaux*

Les travaux d'éclairage public rue du 19 mars 1962 ont débuté.

** Départ en retraite*

A l'occasion du départ en retraite de Madame Pascale Souverain, directrice de l'école maternelle, M. le Maire propose de lui offrir des bons d'achat d'une valeur de 150 € chez des commerçants locaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

** Décisions du Maire*

Pour le tennis couvert, concernant le lot électricité et les éclairages LED, il faut prévoir une double commande : 300 Lux en entraînement et 500 Lux en compétition, ce qui permettra de réduire les coûts de fonctionnement.

** Journée omnisports du 5 juillet*

A cette occasion, la Commune de Pouilly se verra remettre le trophée de la commune la plus sportive de Côte d'Or dans la catégorie – 3 000 habitants.

Ce classement tient compte des résultats et de l'engagement de la commune (soutien humain et financier, équipements, ...)

M. le Maire précise que la journée omnisports est à l'initiative des associations. La commune est là en tant que soutien.

** 14 Juillet*

Répartition des tâches

** Rappel*

La réunion sur les communes nouvelles aura lieu le 15/07 à 20 h à Thoisy le Désert.

Question de M. Gaudin de Saint-Rémy

M. Gaudin de Saint Rémy souhaite un point sur la situation des migrants.

M. le Maire indique que la commune n'a aucune responsabilité dans la gestion de l'accueil des migrants, responsabilité dévolue à ADOMA.

ADOMA a informé M. le Maire qu'actuellement, il y aurait 60 migrants : 1/3 auraient été reconnus réfugiés, 1/3 en procédure d'appel et le reste en attente de réponse du traitement de leur dossier.

M. Gaudin de Saint Rémy demande si les migrants apprennent à parler français, M. le Maire répond que oui et précise que c'est ADOMA qui pilote l'opération en partenariat avec des bénévoles locaux. De plus, plusieurs associations locales ou des communes voisines leur proposent des activités.

M. Gaudin de Saint Rémy dit avoir des échos de Paris et souhaite avoir des informations pour les transmettre aux Polliens.

M. le Maire rappelle que c'est ADOMA, le gestionnaire de cet accueil et que ce n'est pas le rôle du Conseil Municipal de s'immiscer dans la gestion de cet accueil.

M. Le Maire fait le point sur la procédure administrative. Il indique qu'il ne nous appartient pas de savoir quels dossiers ont été validés ou pas, s'agissant de la responsabilité de l'État.

M. le Maire signale qu'il est souvent sollicité par les médias, sollicitations auxquelles il ne répond plus, souhaitant que cela devienne un non-événement, puisque cet accueil se passe plutôt bien. Il précise qu'il a un soutien et un suivi régulier de la part de la Sous-Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.